



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fibromyalgie

Question écrite n° 23055

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance de la fibromyalgie. Bien que l'OMS ait reconnu cette maladie, la fibromyalgie ne l'est pas officiellement en France. Pourtant, des avancées existent telles que l'article d'explication de la fibromyalgie mis en ligne sur le site de Ameli.fr ou encore l'inscription par la HAS dans son programme de travail, même si les associations de malades attendent toujours les recommandations initialement programmées pour la fin 2018. Outre la reconnaissance de la fibromyalgie comme maladie, ceux qui en souffrent sollicitent son inscription au titre des ALD 31, davantage de formation pour le personnel médical, de moyens et de places dans les centres antidouleur. Il lui demande donc à quelle échéance la reconnaissance de la fibromyalgie est envisagée.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé qui suit avec attention les difficultés que peuvent connaître certains patients atteints de fibromyalgie a souhaité s'appuyer sur une expertise de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) afin d'avoir des connaissances actualisées issues des recherches internationales et pluridisciplinaires sur la fibromyalgie. Les cinq axes principaux de cette expertise sont : - les enjeux sociétaux, économiques et individuels en France et à l'étranger, - les connaissances médicales actuelles, - la physiopathologie de la fibromyalgie, - la prise en charge médicale de la douleur chronique - la problématique spécifique en pédiatrie. Les associations de patients atteints de fibromyalgie ont été associées à ces travaux qui ont demandé la constitution d'un important fonds documentaire et d'un groupe de 15 experts pluri professionnels, national et international. La parution de ce rapport est attendu pour 2020. En outre, il est effectivement important de définir des référentiels et des recommandations de bonnes pratiques pour structurer le parcours de santé des personnes souffrant de douleurs chroniques afin d'aider les médecins généralistes à coordonner la prise en charge et à mieux orienter les patients. C'est à cet effet que la Haute autorité de santé a inscrit la production de recommandations relatives au « parcours du patient douloureux chronique » dans son programme de travail. Ces travaux viennent de débuter. Ces étapes sont indispensables pour améliorer le diagnostic, la prise en charge et la réflexion sur une éventuelle reconnaissance de la fibromyalgie.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23055

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2019](#), page 8249

Réponse publiée au JO le : [21 janvier 2020](#), page 465